RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

INPI
FRANCE

L'INPI a détecté des données personnelles dans ce document.
Un masquage de ces données a été réalisé

ABMP CONSULTING

Société par actions simplifiée au capital de 2 000 euros
Siège social : 50 Rue de la Tour de Criel – Logement B101, 1er étage, 38500 VOIRON
948 465 281 RCS GRENOBLE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉ UNIQUE DU 21/09/2026

En UN (1) exemplaire par voie de signature électronique Youtrust® conformément aux dispositions des articles 1367 et 1375 du Code civil.
De convention expresse, la date de signature des présentes sera réputée être le 21/09/2026 nonobstant d'éventuelles signatures électroniques apposées à des dates différentes.

Conformément aux statuts, le présent procès-verbal est signé au moyen d'une signature électronique qui respecte les exigences relatives à une signature électronique avancée prévues par l'article 26 du règlement (UE) n° 910/2014 du Parlement européen et du Conseil du 23 juillet 2014 sur l'identification électronique et les services de confiance pour les transactions électroniques au sein du marché intérieur au sens de l'article R. 227-1-1 du Code de commerce.

Monsieur Pascal DAUMERIES, demeurant [redacted]

Associé Unique de la société ABMP CONSULTING,

Après avoir exposé que

- qu'il conviendrait de transférer le siège social du 50 Rue de la Tour de Criel – Logement B101 1er étage, 38500 VOIRON au [redacted] et de modifier en conséquence l'article 4 des statuts,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIÈRE DÉCISION

Monsieur Pascal DAUMERIES, Associé Unique, décide de transférer le siège social du 50 Rue de la Tour de Criel – Logement B101, 1er étage, 38500 VOIRON au [redacted] à compter de ce jour et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

Signature Electronique : *Le présent document signé par les soussignés, est exécuté par écrit, sous forme électronique au sens de l'article 1366 du Code civil, et signé électroniquement au moyen d'un processus d'identification fiable mis en œuvre par DocuSign, garantissant la connexion du signataire du présent acte conformément aux dispositions de l'article 1367 du Code civil.*

P.D.

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL.

"Le siège social est fixé :

38 Boulevard de Campaloud, 38500 VOIRON ".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIÈME DÉCISION

L'Associé Unique donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associé Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

L'Associé Unique
Monsieur Pascal DAUMERIES



*En application des articles 1366 et 1367 du Code Civil, la partie accepte expressément de signer le présent acte de façon électronique et pour ce faire, utiliser le logiciel de signature électronique édité et mis en œuvre par la Société **Youtrust**. Dûment informée des modalités de cette signature électronique, elle reconnait que la signature électronique générée par ce logiciel a la même force probante que la signature manuscrite sur support papier et constituera une preuve légalement recevable de l'intention des Parties d'être juridiquement liées par le présent acte. Les Parties renoncent à toute réclamation qu'elles pourraient avoir l'une contre l'autre du fait de l'utilisation dudit logiciel de signature électronique.*
*- Dans le cadre de l'exécution du présent acte, le signataire reconnait et accepte que ses données personnelles soient traitées aux fins de l'authentification de leur signature électronique et de la constitution d'un fichier de preuve de sa validité. Lesdites données personnelles seront transférées à **Youtrust**, en tant que sous-traitant des données en charge de la plate-forme de signature électronique.*
*- Pour plus de détails concernant le traitement de données personnelles précité et l'exercice de tous les droits afférents, les signataires sont invités à se reporter aux Conditions Générales d'Utilisation qui sont disponibles sur la plateforme **Youtrust** au cours du processus de signature.*

P.D.